

Monsieur Michel BARRET
Président
SIAHVY
12, avenue Salvador Allende
91165 Saulx-les-Chartreux

Milon-la-Chapelle, le 28 juin 2025

Objet : Suite à votre courrier : Questions sur les pollutions du Rhodon et la STEP.

Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président,

Nous avons pris bonne note de votre courrier et des informations qu'il contient. Cependant, plusieurs points nous interpellent vivement et nous souhaiterions obtenir des éclaircissements de votre part.

Vous ne niez absolument pas les pollutions répétées du Rhodon, en reconnaissant même en être prévenus en priorité. Toutefois, vous niez farouchement que ces pollutions soient le fait de la STEP du Mesnil-Saint-Denis - La Verrière, précisant que des investigations sont menées par les services de l'État pour en déterminer les sources. Force est de constater que ces enquêtes n'ont, à notre connaissance, rien donné depuis près d'une décennie. Comment expliquez-vous cette absence de résultats probants après tant d'années d'investigations, alors même que le rapport d'expertise judiciaire de Madame Anne NORTURE, daté du 7 janvier 2021, a formellement établi l'origine des pollutions récurrentes du Rhodon ?

Concernant vos mentions de "confusion des dates" ou d'une perception erronée de la fréquence des événements, nous tenons à préciser que les épisodes de pollution du Rhodon sont malheureusement nombreux et distincts. Pour clarifier la situation, nous rappelons les faits suivants, qui ont chacun fait l'objet de publications sur le blog de l'AAVRE :

- **6 février 2025 : Dégazage de diéthylbenzène dans le réseau d'eaux usées par la société VALEO à La Verrière.** Pour cet événement spécifique, la station n'étant pas conçue pour traiter de tels rejets, elle pourrait ne pas être directement en cause.
- **23 mai 2025 : Découverte de poissons morts au niveau de la propriété de M. Chalopin à Saint-Lambert.** Il est peu probable que la mort de ces poissons soit liée à l'épisode précédent, survenu près de quatre mois auparavant. Il s'agit donc d'un nouvel épisode distinct. **À ce propos, nous avons noté la présence de carpes parmi les poissons retrouvés morts sur les vidéos.** Compte tenu de la rapidité du courant du Rhodon, qui est un ruisseau d'eau vive, la présence de carpes, poissons d'eau calme, est anormale. Cela suggère fortement que l'impact de la pollution a concerné, *a minima*, les étangs de Port-Royal, ce qui renforce nos interrogations sur l'étendue et l'origine de ces épisodes de pollution.
- **29-30 mai 2025 : Amas important de boues d'épuration masquant la totalité de la surface du cours d'eau au niveau de l'abbaye de Port-Royal.**

Si l'on se base sur vos déclarations selon lesquelles la STEP n'est pas en cause dans ces pollutions, quelle serait l'utilité et l'impact de la nouvelle STEP, actuellement en cours de réalisation pour plusieurs millions d'euros et dont la mise en service est prévue en 2026, sur la réduction des pollutions de la rivière ? Pourriez-vous nous éclairer sur les objectifs de cette nouvelle infrastructure si la cause des pollutions n'est pas imputable à la station actuelle ? Nous espérons, pour notre part, que cette nouvelle installation apportera une amélioration substantielle de l'état du Rhodon, en contradiction avec l'idée que la STEP actuelle n'y serait pour rien.

Nous restons convaincus que la solution durable à ces pollutions permanentes réside dans la prise en compte sérieuse et l'application des conclusions et recommandations de ce rapport d'expertise judiciaire de Madame Anne NORTURE, qui a précisément identifié les causes et les responsabilités.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Eric Aynaud
Président



Michel Journet
Vice-président
Saint-Lambert-des-Bois



Danielle Masson
Vice-présidente
Milon-la-Chapelle



Nathalie Idrissi
Vice-présidente
Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Copie : Mme Anne-Florie Coron Directrice Départementale des Territoires

P.-S. En pièce jointe, vous trouverez le courrier du SIAHVY du 17 juin auquel nous faisons référence.